

M1	M2	DIU	Date
Saisie des résultats de première évaluation du semestre 1 pour publication aux étudiants	Saisie des résultats de première évaluation du semestre 3 pour publication aux étudiants	Saisie des résultats du semestre 3 pour publication aux étudiants	Lundi 5 février au plus tard
	Saisie des résultats de première évaluation du semestre 4 pour publication aux étudiants (sauf les notes de mémoire et de stage)	Saisie des résultats du semestre 4 pour publication aux étudiants (sauf pour le stage et les TSR)	Vendredi 17 mai au plus tard
<ul style="list-style-type: none"> Saisie des résultats de seconde évaluation du semestre 1 pour publication aux étudiants Saisie des résultats de première évaluation du semestre 2 pour publication aux étudiants 			Lundi 27 mai au plus tard
	Saisie des résultats de seconde évaluation pour publication aux étudiants	Saisie des résultats de stage et de TSR. <u>Ne pas les diffuser avant validation par les jurys préparatoires et le jury de mention</u>	Vendredi 31 mai au plus tard
		Date limite des envois du document attestant du niveau de développement des compétences vis-à-vis des 23 attendus en fin de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps après réunion des jurys préparatoires au niveau des parcours.	Vendredi 7 juin à 12h au plus tard
		Jury de diplôme et validation des avis de l'INSPE sur la titularisation des FSTG	Jeudi 13 juin
Saisie des résultats de seconde évaluation du semestre 2 pour publication aux étudiants			Lundi 17 juin au plus tard
	Saisie des notes de mémoire et de stage		Vendredi 21 juin au plus tard
Date limite des envois des PV à l'INSPE après réunion des jurys préparatoires au niveau des parcours			Lundi 24 juin à 12h au plus tard
Jury de diplôme			Jeudi 27 juin
	Date limite des envois des PV à l'INSPE après réunion des jurys préparatoires au niveau des parcours		Lundi premier juillet à 12h au plus tard
	Jury de diplôme		Vendredi 5 juillet¹ [date qui sera précisée une fois que l'on aura les calendriers des publication de résultats des concours]

Mémoires pour les fonctionnaires stagiaires

- dépôt : *date choisie par l'équipe pédagogique*
- soutenance : jeudi 1^{er} juin au plus tard

Mémoires pour les étudiants qui ne sont pas fonctionnaires stagiaires

- dépôt : *date choisie par l'équipe pédagogique*
- soutenance : jeudi 22 juin au plus tard

¹ À adapter éventuellement en fonction des dates de publication des résultats aux concours